

2024

Guide tarifaire extra-aéronautique

non aviation fees



**TOULON HYÈRES
AÉROPORT**

POWERED BY **VINCI**
AIRPORTS

TABLE DES MATIERES

1	CONTACTS	3
2	PARKINGS AUTOMOBILES / CAR PARK	4
3	REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES	6
3.1	Redevances domaniales pour les compagnies aériennes / <i>AIRLINES charges</i>	6
3.2	Redevances domaniales pour les loueurs de véhicules / <i>RENTAL CAR COMPANIES charges</i>	7
3.3	Redevances domaniales pour les commerces / <i>COMMERCIAL STORES charges</i>	7
3.4	Emplacements pour éléments techniques	7
3.5	Emplacements précaires (maximum 3 mois).....	8
3.6	Privatisation des espaces de l'aéroport	10
3.7	Location de la salle de réunion.....	9
3.8	Téléphonie.....	10
3.9	Charges.....	10
3.10	Autres prestations	11

1 Contacts

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE TOULON HYERES

-SEATH-

Boulevard de la Marine - 83400 HYERES CEDEX

 **0825 01 83 87**

 **+00 33 (0)4 94 00 84 13**

 **www.toulon-hyeres.aeroport.fr**

Secrétariat de Direction/Executive Secretary

Carine VERPLANCK  +00 33 (0)4 94 00 84 07
.....  carine.verplanck@toulon-hyeres.aeroport.fr

Responsable du développement aéronautique et extra-aéronautique / Aeronautical and Extra-Aeronautical Development Lead

Quentin AGRICOLE  +33 (0)675 83 43 66
.....  quentin.agricole@toulon-hyeres.aeroport.fr

Facturation clients, statistiques & Tarification / Invoicing, statistics & Tarification

Perrine POURRET  +00 33 (0)4 94 00 83 29
.....  accounting@toulon-hyeres.aeroport.fr

Responsable technique / Technical Manager

Frédéric DAUNAC  +00 33 (0)4 94 00 83 79
.....  frederic.daunac@toulon-hyeres.aeroport.fr

Chargée de communication/Communication Manager

Tiphaine LACROIX  +00 33 (0)4 94 00 84 05
.....  tiphaine.lacroix@toulon-hyeres.aeroport.fr

2 Parkings automobiles / Car park

		Tarifs 2023 TTC
Abonnement particulier <i>Individual Subscription</i>	Trimestriel / <i>Quarterly</i>	350,00 €
	Semestriel / <i>Biannual</i>	630,00 €
	Annuel / <i>Annual</i>	1100,00 €
Abonnement parking VTC (voiture de transport avec chauffeur) / <i>Car-driver suscription</i>	Annuel indivisible / <i>Annual</i>	290 €
Rédition carte abonnement égarée / <i>Lost suscription card reissue</i> Carte non restituée en fin d'abonnement / <i>Unreturned suscription card</i>	Par carte / <i>per card</i>	21,50 €
Parking P1 Durée totale de stationnement comprise <i>Parking total duration between - and</i>	de 0 à 10 min	Gratuit
	de 10 min à 15 min	1,50 € + 0,35/minute
	de 15 min à 30 min	3,80 €
	de 30 min à 3h00	4,20€ +0,40€/15 min
	de 3h00 à 4h00	8,10€ +0,30€/15 min
	de 4h00 à 4h30	9,20€ +0,20€/15 min
	de 4h30 à 12h00	9,50€ +0,10€/15 min
	De 12h à 24h	18,00 €
	de 1 à 2 jours	36,00 €
	de 2 à 3 jours	54,00 €
	de 3 à 4 jours	70,00 €
	de 4 à 5 jours	86,00 €
	de 5 à 6 jours	100,00 €
	de 6 à 7 jours	112,00 €
	de 7 à 8 jours	124,00 €
	Au-delà, par tranche de 24 heures indivisibles / <i>Beyond every indivisible 24h</i>	12,00 €
E parking : Parking P2* (uniquement sur réservation internet) à destination des particuliers <i>(Internet bookings only) individuals fees</i>	de 12h00 à 24h00	12,00 €
	de 1 à 2 jours	24,00 €
	de 2 à 3 jours	36,00 €
	de 3 à 4 jours	48,00 €
	de 4 à 5 jours	59,00 €
	de 5 à 6 jours	70,00 €
	de 6 à 7 jours	80,00 €
	de 7 à 8 jours	89,00 €

	Par tranches de 24 heures indivisibles à partir du 8eme jour / <i>after and from 8 days</i>	9,00 €
	Frais d'annulation / <i>Cancellation fees</i>	6,70 €
Utilisation du démarreur de batterie <i>Battery' starter use</i>	Sous réserve de dépôt d'une caution de 500€ <i>500€ deposit</i>	Service gratuit <i>Free</i>



3 Redevances extra-aeronautiques

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE PORTANT SUR DES TERRAINS, IMMEUBLES, LOCAUX, EMPLACEMENTS ET INSTALLATIONS DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE L'AÉROPORT TOULON HYERES.

La SEATH peut consentir des autorisations d'occupation et d'utilisation de terrains immeubles, locaux, emplacements et installations. Ces autorisations doivent respecter le Cahier des Clauses et Conditions Générales annexé aux conventions d'occupation domaniale.

PRINCIPES GENERAUX

Les surfaces sont fournies en l'état et font l'objet d'une convention entre la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Toulon Hyeres et l'occupant.

Les titulaires sont tenus de donner aux biens qu'ils occupent l'utilisation prévue et s'interdisent de la modifier. Lors d'une remise de clés ou d'une libération de locaux (suite au préavis conventionnel), tout mois calendaire commencé est dû. Il en est de même pour toute modification dans la surface contractuelle souscrite. A l'entrée dans les locaux et à la sortie des locaux, un état des lieux est effectué.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable. Toute modification de cloisonnage ou de branchement est à la charge de l'occupant.

Les redevances font l'objet d'une révision annuelle (base ICC T2).

La facturation s'effectue au trimestre d'avance.

Les tarifs applicables à toute occupation du domaine public comprennent une partie fixe et/ou une partie variable :

La partie fixe est constituée d'une redevance proportionnelle à la surface occupée dont le tarif s'exprime en euros HT par M² par an.

La partie variable est fixée par la convention d'occupation conclue entre l'exploitant et l'occupant.

Les tarifs ci-dessous sont indiqués en montant hors taxe (HT).

3.1 **REDEVANCES DOMANIALES POUR LES COMPAGNIES AERIENNES / AIRLINES CHARGES**

Tarifs indiqués par m² par an / Rates quoted per m² per year

Bureau éclairage naturel / <i>Day lighting office</i>	242,10 €
Bureau aveugle / <i>Closed office</i>	192,50 €
Comptoir vente / <i>Counter sale</i>	478,30 €
Back office	213,30 €
Vestiaire/local technique/local bagages / <i>Utility room</i>	114,20 €
Banque enregistrement affectée à la demande (par heure indivisible) / <i>Check-in desk on demand</i>	61,20 €

3.2 REDEVANCES DOMANIALES POUR LES LOUEURS DE VEHICULES / RENTAL CAR COMPANIES CHARGES

Tarifs indiqués par m² par an / Rates quoted per m² per year

Comptoir vente / Counter sale	829,70 €
Back office	507,20 €
Réserve / Store	109,60 €
Locaux à usage commun / Common parts	109,60 €
Parking P3 (par place/an / per sport per year)	1652,50 €
Parking P4 (par m ² /an / per m ² per year)	100,40 €
Stationnement précaire pour utilitaires (par place/24h) :	
• Utilitaires < 20m3	11,60€
• Utilitaires > 20m3	17,40€

3.3 REDEVANCES DOMANIALES POUR LES COMMERCES / COMMERCIAL STORES CHARGES

Tarifs indiqués par m² par an / Rates quoted per m² per year

Local Commercial / Commercial store	433,40 €
Local réserve sous tunnel / Store under tunnel	124,60 €
Local réserve dans aérogare / Store in the airport	96,90 €
Surface commerciale restaurant / Restaurant commercial area	149,90 €
Distributeur automatique (confiseries, boissons, photos...) / Vending machines	448,30 €

3.4 EMPLACEMENTS POUR ELEMENTS TECHNIQUES

Antenne et mât sur le toit pour téléphonie mobile (pour 1 antenne ou 1 mât /an – au-delà sur devis)	25000 €
Antenne sur le toit pour transmission aéronautique (par antenne ou mât /an)	9045,70 €
Emplacement dans local informatique (par m ² /an)	432,20 €
Armoire électrique sur le toit (par armoire/an)	761,80 €

3.5 **EMPLACEMENTS PRECAIRES (MAXIMUM 3 MOIS)**

Banque d'accueil (par banque/jour)	130,30 €
Emplacement commercial éphémère « pop up store » (par m ² et par mois)	71,50 €



Places de stationnement sur l'esplanade VIP (entre 30/40 places) (par jour et par tranche de 15 m ² indivisible ou par véhicule)	163,80 €
---	----------



3.6 **PRIVATISATION DES SURFACES DE L'AEROPORT POUR TOURNAGE / CONGRES / SOIREES**

Films / congrès / soirées

Tarifs pour prestations de 06h00 à 21h00, hors dimanche, jour férié et nuit.

Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales

Tournage de films longs métrages, téléfilms, films publicitaires, congrès ou soirées

En zone publique (par heure)	414,90 €
En zone réservée (par heure / sous réserve d'acceptation des autorités aéroportuaires)	651,10 €

Tournage de films courts métrages, films d'entreprise, émission TV (équipe de tournage restreinte: moins de 10 personnes)

En zone publique (par heure)	201,80 €
En zone réservée (par heure / sous réserve d'acceptation des autorités aéroportuaires)	296,30 €

Ces tarifs forfaitaires comprennent :

- Les places de stationnement du matériel technique
- La privatisation d'espaces
- L'établissement d'un plan de prévention
- La mise à disposition d'une personne à temps plein pour le suivi du tournage
- La mise à disposition des fluides

Non compris dans forfait – devis sur demande

- L'encadrement des équipes en zone publique (1 encadrant pour 10 personnes)
- L'encadrement des équipes en zone réservée (1 encadrant pour 5 personnes)
- Location de salles supplémentaires
- Sono, écrans...



3.7 LOCATION DE SALLE DE REUNION

Matériel (rétroprojecteur ou vidéoprojecteur) mis à disposition sur demande

Tarifs pour prestations de 6h00 à 21h00, hors dimanche, jours fériés et nuit.

Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales

½ journée (8h30 à 13h30 ou 13h30 à 18h30)	172,90 €
Supplément option Visio conférence	92,30 €
Journée (8h30 à 18h30)	322,70 €
Supplément option Visio conférence	138,40 €



Salon des Iles d'Or (20 places)



Salon de la Presqu'île (20-25 places)

3.8 **TELEPHONIE**

Prestations sur lignes internes ou externes

Prise RJ 45 Installée totalement par l'aéroport (par prise/par mois)	11,60 €
Prise RJ 45 Installée partiellement par l'aéroport (par prise/par mois)	7,10 €

Prestations sur lignes internes

Abonnement (par ligne/par mois)	17,40 €
Location et entretien des postes numériques (par poste/par mois)	12,80 €
Location et entretien des postes analogiques (par poste/par mois)	4,00 €
Facturation détaillée (par ligne/par mois)	1,30 €

Travaux divers

Routage ligne (par ligne)	219,10 €
Routage ADSL (par ligne)	668,40 €
Paramétrage Autocom (par ligne)	124,60 €

3.9 **CHARGES**

Conformément au CCCG applicable à l'ensemble des conventions, le locataire doit s'acquitter des charges locatives correspondant aux charges des parties privatives et à une quote-part des charges des parties communes.

Les charges pour l'aérogare sont calculées :

- au prorata des surfaces occupées
- en fonction des parties communes
- sur la base des charges constatées en N-1

La facturation est trimestrielle à terme échu. La régularisation sur la base des données réelles intervient lors du 1er acompte de l'année N+1.

- Dans le cas spécifique où l'occupant détient un compteur d'eau et/ou d'électricité, les charges sont facturées au réel de la consommation.

L'occupant devra s'acquitter en plus de ses consommations au réel, de charges concernant :

- L'entretien
- Les déchets
- Les taxes foncières
- Le chauffage/climatisation

Forfait charges locatives <u>sans</u> eau et électricité (par an/par m ²)	54 €
---	------

- Dans le cas où l'occupant ne détient pas de compteurs d'eau et/ou d'électricité, le forfait charges locatives comprend :
 - Les énergies (électricité, chauffage, climatisation)
 - L'eau
 - L'entretien
 - Les taxes foncières
 - Les déchets

Forfait charges locatives <u>tout inclus</u> (par an/par m ²)	90 €
Cas particulier des emplacements précaires « pop-up store » (par mois)	30,10 €

3.10 AUTRES PRESTATIONS

Travaux divers

Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales

M.O. Agent d'accompagnement (par heure et par agent, hors majo dimanche, jour férié et nuit)	80,70 €
M.O. Agent (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	80,70 €
M.O. Technicien (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	94,50 €
M.O. Agent de Maîtrise (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	124,60 €
M.O. Cadre (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit)	185,60 €
Responsable technique pour suivi du dossier et plan de sécurité / prévention (forfait)	258,30 €

Divers

Location de poste portatif de radiocommunication (par mois)	42,70 €
Abonnement / accès au réseau pour une ligne de radiocommunication (par mois)	33,50 €
Nettoyage voies d'accès et parc de stationnement (enlèvement d'hydrocarbures, corps gras...)	116,50 €
Location d'une nacelle sans opérateur	
1/2 journée (4 heures)	230,60 €
1 journée (8 heures)	383,80 €
Location d'une nacelle avec opérateur :	
1/2 journée (4 heures)	553,20 €
1 journée (8 heures)	1 030,30 €

Autres prestations liées à la facturation

Frais de mise en contentieux ¹	52,00 €
Frais de gestion	15% du montant HT

¹ Les frais de contentieux sont appliqués automatiquement, dès que le dossier est transmis au service contentieux, c'est-à-dire après la 1^{ère} relance par courrier.



À bientôt

See you soon



**TOULON HYÈRES
AÉROPORT**

POWERED BY **VINCI** AIRPORTS 